



Bulletin Officiel N° 11 du Vendredi 15 Octobre 2021

DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL



LE DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL RECRUTE 2 ANIMATEURS SPORTIFS H/F

Le Comité de Direction lance un appel à candidature pour le recrutement de 2 services civiques pour une durée de 8 mois

Disponibilité : Immédiate

Lieu : District Grand Vaucluse, MONTFAVET

Fonction : animateur sportif

Temps de travail : 24h/semaine

PRINCIPALES MISSIONS

Permettre le soutien des cadres techniques dans l'animation avec les dirigeants de clubs à l'occasion des plateaux du Football d'animation (entre 5 ans et 12 ans) repartis sur les 4 territoires du Vaucluse (Nord Vaucluse-Grand Avignon-Bouches du Rhône et PERTUIS)

Aide à la formation des dirigeants associatifs dans la gestion d'un regroupement de petits footballeurs de catégorie U6 à U11

Intervention en zone ZRR ou en QPV

Participera aux réunions de concertation avec les bénévoles des commissions du District (Jeunes/Animation /Technique /Arbitres) avec près de 80 bénévoles actifs

PROFIL SOUHAITE

Jeune sans emploi de moins de 25 ans qui :

- Est Licencié dans un club du territoire
- Est disponible le Mercredi, Vendredi et Samedi
- Est en recherche d'emploi
- A une bonne connaissance dans le milieu Footballistique

Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

DISTRICT GRAND VAUCLUSE – CLOS DES BASTIDES, ROUTE DE BEL AIR – 84140 MONTFAVET

À l'attention du Président du District Grand Vaucluse ou à l'adresse mail suivante : secretariat@grandvaucluse.fff.fr



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 11

DU 15 Octobre 2021



COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 11 Octobre 2021

Membres Présents : MM. SERRE - BENOIT – RIPPERT - ALLIO-MANIERE – MAKHECHOUCHE - GUIGUE - BERTHELOT - MMES MACARIO – GARCIA – RAOUX

Excusés : MM. SARDO – STEFANINI - ABOU KHALIL - GHZAL – BOUVERAT - MICHEL (Tuteurs) – PASCAL (Discipline) – FIASCHI (Appel Disciplinaire) - MOUHET (Electorale)

Présidents de Commissions : MM. GARCIA (Jeunes) – GILLES (Séniors) – SMITH (Arbitres) – DEPACE (Délégués) – CRESPIEN (Licence à Point)

Assiste : M. SALIH (Directeur Administratif) – JAGER (CTD PPF)

STATUT DES JEUNES

Compte tenu de la crise sanitaire, de la baisse de licenciés et de la baisse d'équipes de jeunes engagées, le Comité de Direction décide à l'unanimité d'assouplir les contraintes de l'annexe 4 portant sur le statut des Jeunes

En effet, l'article 2 des Règlements Sportifs des Championnats Seniors dispose que :

- Les clubs disputant les Championnats de D1 et D2 sont dans l'obligation de :
 1. D'engager au moins deux équipes de jeunes de football à 11, dans des championnats officiels de catégories de jeunes U14 (F) à U19 (F) différentes (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.
- Les clubs disputant les Championnats de D3 et D4 sont dans l'obligation de :
 1. D'engager au moins une équipe de jeunes de football à 11 ou à 8, dans un championnat officiel de catégories U13 (F) à U19 (F) (nationaux, régionaux, départementaux) et d'y participer intégralement.

Les ententes ainsi que les groupements permettent aux clubs de satisfaire à ces obligations. Dans le cas où l'équipe, première du club est susceptible d'accéder en catégorie supérieure à l'issue d'une saison et n'aurait pas satisfait à une des obligations ci-dessus au début de la même saison, son accession lui sera interdite par décision de la Commission compétente, son classement restera alors inchangé.

Le Comité de Direction décide donc d'assouplir l'article cité précédemment.

Les clubs SENIORS sont ainsi dispensés d'engager des équipes de jeunes et leur montée le cas échéant ne leur sera pas interdite

Cette décision est valable uniquement pour cette saison 2021-2022

STATUT DES EDUCATEURS

Compte tenu de la crise sanitaire, de la baisse de licenciés, de la baisse d'équipes de jeunes engagées ainsi que de la difficulté pour les clubs de recruter des éducateurs détenteurs du PASS SANITAIRE, le Comité de Direction décide à l'unanimité d'assouplir les contraintes de l'annexe 10 portant sur le statut des Educateurs

En effet, ce statut prévoit que :

L'éducateur de l'équipe doit :

- être titulaire, au minimum, du diplôme suivant :

- Senior D1-D2 et D3 : Animateur senior ou CFF3 –
- U19 D1 : Animateur senior ou CFF3
- U17 D1 : Animateur senior ou CFF3
- U16 D1 : Animateur senior ou CFF3
- U15 D1 : Initiateur 2 ou CFF2
- U14 D1 : Initiateur 2 ou CFF2

Le Comité de Direction décide donc d'assouplir ce statut cité précédemment.

Les équipes évoluant dans les championnats cités ci-dessus sont ainsi dispensés de l'obligation d'avoir un Educateur certifié pour les diplômes ci-dessus

Les Educateurs de ces championnats devront à minima s'inscrire à des modules complets (4 jours) avant la fin des championnats de la saison en-cours (2021-2022) et ainsi présenter leur attestation de formation

Cependant, il est fortement recommandé à ces Educateurs de se certifier afin d'éviter des « embouteillages » lors de la future saison (2022-2023) au regard des inscriptions

Cette décision est valable uniquement pour cette saison 2021-2022

ENTENTES

Le Comité de Direction reçoit les demandes d'ententes suivantes :

-Demande d'entente entre les clubs de **PERNES FEMININ FC et ST DIDIER PERNES** dans la catégorie U18F à 11

Cette entente évoluera sous le nom **de ST DIDIER PERNES ESP**

Cette entente est validée par le Comité de Direction à la condition d'obtenir 4 licenciées par équipe

-Demande d'entente entre les clubs de **AGR GOULT/ROUSSILLON et BONNIEUX FC** dans la catégorie Séniors F à 8

Cette entente évoluera sous le nom **de ROUSSILLON/BONNIEUX**

Cette entente est validée par le Comité de Direction à la condition d'obtenir 4 licenciées par équipe

AFFAIRE JURIDIQUE

Le Comité de Direction prend note du jugement au fond au Tribunal Administratif dans le dossier VELLERON - ETOILE D'AUBUNE

Le Tribunal Administratif de Nîmes a débouté de l'ensemble de ses demandes le club de L'ETOILE D'AUBUNE

PARTENARIAT

Le Comité est satisfait du partenariat entre les clubs de **L'AC LE PONTET VEDENE** et le club des **DENTELLES**

En effet, une convention a été signée entre les 2 clubs qui a notamment pour objectif :

- pérenniser l'équilibre sportif des deux clubs

Il s'agit de permettre à chaque club de disposer des joueuses et des joueurs en adéquation avec leurs objectifs respectifs

- Permettre aux pratiquant(e)s de s'épanouir dans le Football

Tous les pratiquant(e)s ne viennent pas au Football pour les mêmes raisons. En concluant ce partenariat, les deux clubs permettent à chacun(e)s de pouvoir trouver une offre de pratique en lien avec ses envies et selon son niveau de jeu.

- Permettre aux pratiquant(e)s de progresser à leur rythme

Il s'agira d'orienter le(s) pratiquant(e)s vers le groupe qui semblera le mieux adapté au profil de chacun(e). Ceci permettra une meilleure progression

Nous renouvelons nos félicitations aux 2 clubs pour cette belle initiative

La parole est ensuite laissée aux Présidents ou Représentants de Commissions qui ont pu faire le point sur leurs différents travaux

SENIORS = Démarrage très difficile avec des Forfaits d'équipes.

La question va se poser prochainement sur les compétitions de coupes car le calendrier est tr-s serré

La possibilité de jouer des rencontres en semaine pour les coupes est envisagée car avec les intempéries, il sera très difficile de caler tous les matchs de coupe.

JEUNES = Les calendriers ont été changés maintes et maintes fois suite à des modifications de dernière minute par les clubs

En effet, certaines équipes se désengagent tandis que d'autres s'engagent.

A ce jour, des équipes sont en attente d'engagement et participeront aux championnats après les brassages

DELEGUES = Une réunion a eu lieu au District avec tous les délégués ainsi que la LMF

Une autre réunion est programmée le Samedi 16/10 au District où le thème sera la formation de la FMI ainsi que l'élaboration des rapports

ARBITRAGE = Le Comité de Direction doit définir le nombre d'arbitres suivant les tirages de coupe ainsi que le niveau de l'arbitre par rapport à une coupe.

Le Comité de Direction où le Bureau Exécutif devra donner les priorités au regard du faible nombre d'arbitres

Un arbitre ne peut pas effectuer 2 centres dans le même Week End suivant les directives de la commission Médicale de la FFF.

Devant le nombre de rencontres qui ne sont pas couvertes par un arbitre, il est nécessaire de demander une certaine souplesse à ce niveau de désignation à la FFF.

Trop de modification d'horaire ou de terrain arrivent au District Hors-Délai.

Il est rappelé aux clubs que les modifications doivent arriver 8 jours maximum avant la rencontre.

LICENCE A POINT = La commission souhaite élargir ses actions de rattrapage de points afin de ne pas trop pénaliser les licenciés qui sont en attente de récupération de points.

Le Comité de Direction donne son aval sur ce point

TERRAINS = La commission s'efforcera de contrôler les installations d'éclairage en cas de matchs nocturne et notamment sur les matchs de coupes. En effet, le règlement Fédéral prévoit un assouplissement au niveau des LUX. Dans ce nouveau règlement, il est prévu qu'une installation peut être classée lorsqu'elle à un minimum de 75 LUX contre 100 précédemment.

FEMININES = le championnat a démarré et il n'y a pas de problèmes particuliers

FOOT ANIMATION = Il y a trop de clubs qui ne font pas parvenir les feuilles de match.

L'incidence est que la commission ne peut effectuer de niveau pour la 2^{ème} phase puisqu'elle n'a pas les résultats.

Il est demandé aux clubs de bien vouloir transmettre les feuilles de match, d'autant plus que la commission accepte les feuilles de match envoyées par Email.

Tout manquement sera sanctionné par une amende après la 1^{ère} phase.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE CLUBS DU MARDI 05/10/2021

PRESENTS : AUREILLE – AUTRE PROVENCE – AVENIR GOULT ROUSSILLON – AVIGNON AC – BARBENTANE – BEDARRIDES – BONNIEUX – BOULBON – ISLE BC – CABANNES CO – CADEROUSSE – CALAVON – CAMARET – CAROMB - CARPENTRAS – CAUMONT – CAVAILLON ARC – CHATEAURENARD – AVIGNON CFC – COURTHEZON – DENTELLES – ST JEAN DU GRES – ETOILE AUBUNE – EYRAGUES – ST REMY – GADAGNE – GORDES – JONQUIERES – AC LE PONTET VEDENE – LES MINOTS DU VASIO – LORIOLE – MOLLEGES – MONTEUX O – MONTEFAVET – MORIERES – MOURIES – NOVES – ORANGE FC – PERTUIS – PHENIX CAVAILLON – PIOLENC – PLAN D'ORGON – PROVENCE RC – RASTEAU – MALAUCENE – ROGNONAS – SAHUNE – SARRIANS – SERRES – SORGUES – ST DIDIER PERNES – ST ETIENNE DU GRES – ST ROMAIN – ST SATURNIN LES AVIGNON – TARASCON FC – TRAVAILLAN – VAISON O – VAL DURANCE – LES VALAYANS – LES VIGNERES – VILLELAURE – VILLENEUVE - VIOLES

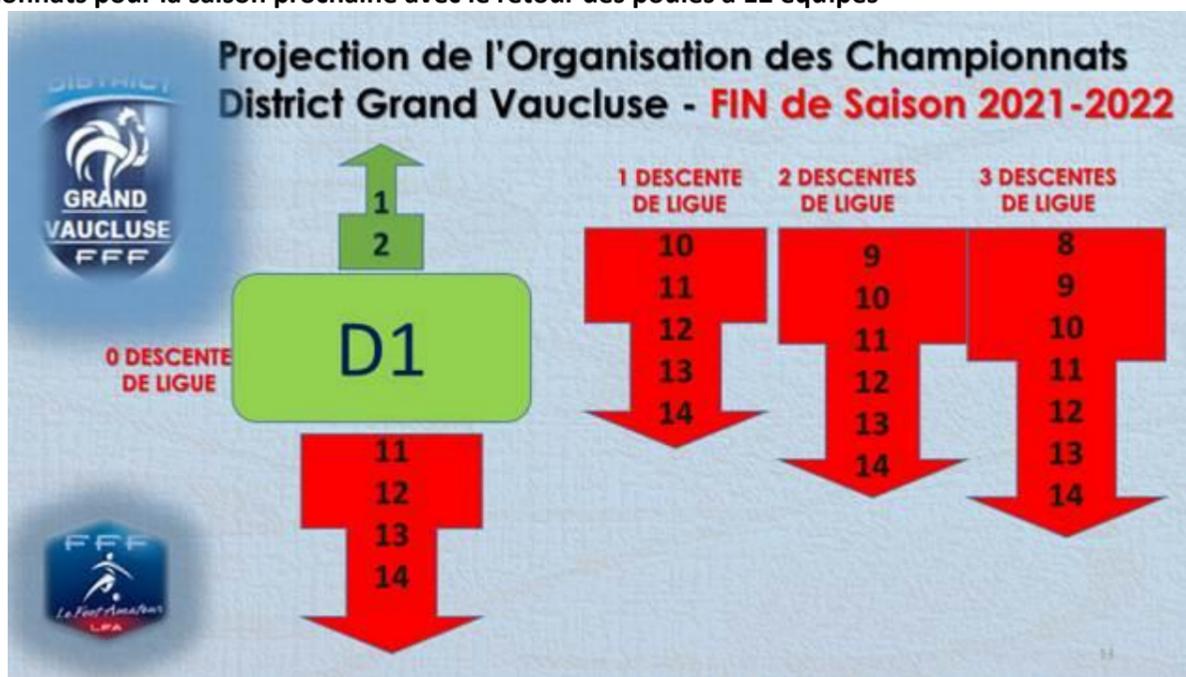
EXCUSES OU ABSENTS : AVIGNON OUEST – CHEVAL BLANC – GRAVESON – ORANGE GRES – LAPALUD – LES ANGLES – MONDRAGON – LACOSTE – OPPEDE MAUBEC – SUD LUBERON – TARASCON SC – VENTOUX SUD – ALTHEN LES PALUDS – AVIGNON US – BARTHELASSE – BOLLENE FOOT – MJC VAUCLUSE – BOLLENE RCB – CABANNES FC – CADENET LUBERON – CAIRANNE – CUCURON – ENTRAIGUES FC – EYGALIERES – APT JS – LE THOR – MIRABEL – MAILLANE – MAUSSANE – MISTRAL ACADEMIE – MONDRAGON/MORNAS – MONTEUX FC – MORNAS – NYONS – PALUDS DE NOVES – PAYS D'APT – PERNES FEMININ – SERIGNAN – ST ANDIOL – LA TOUR D'AIGUES

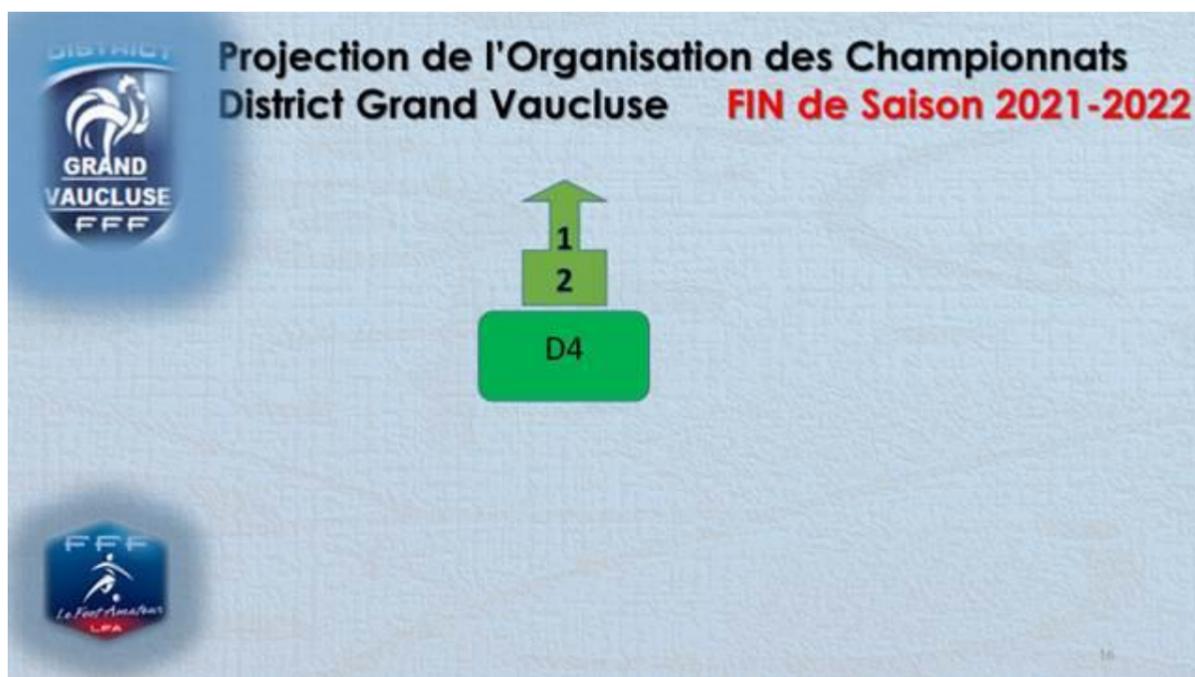
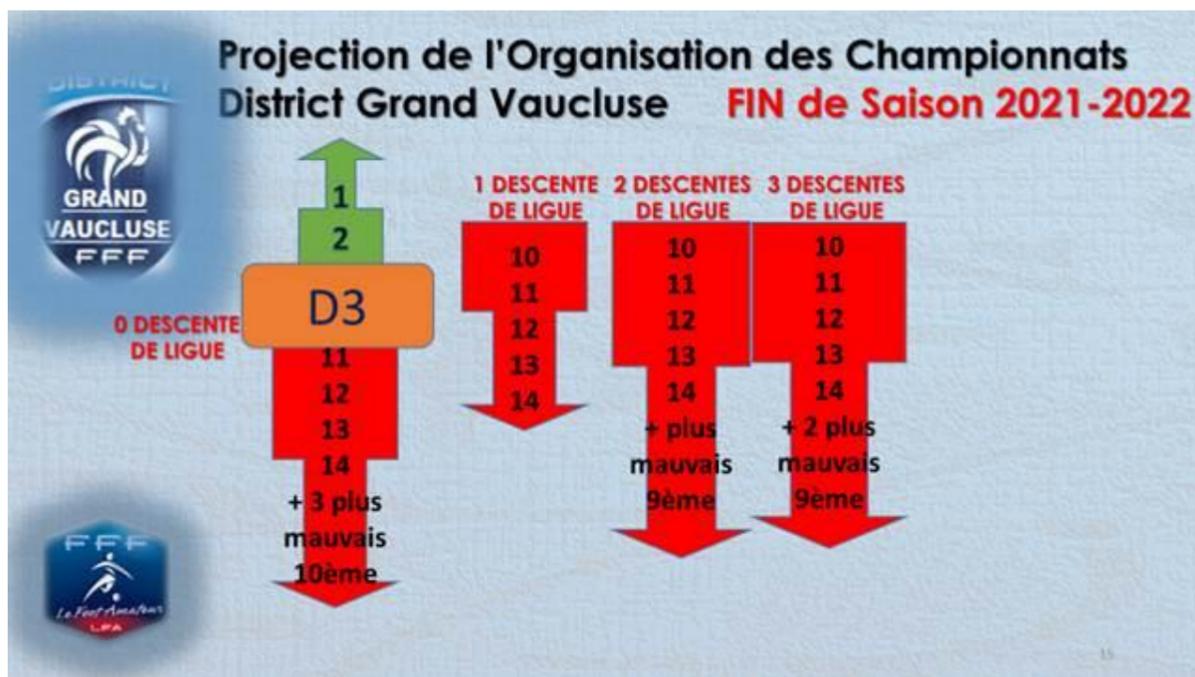
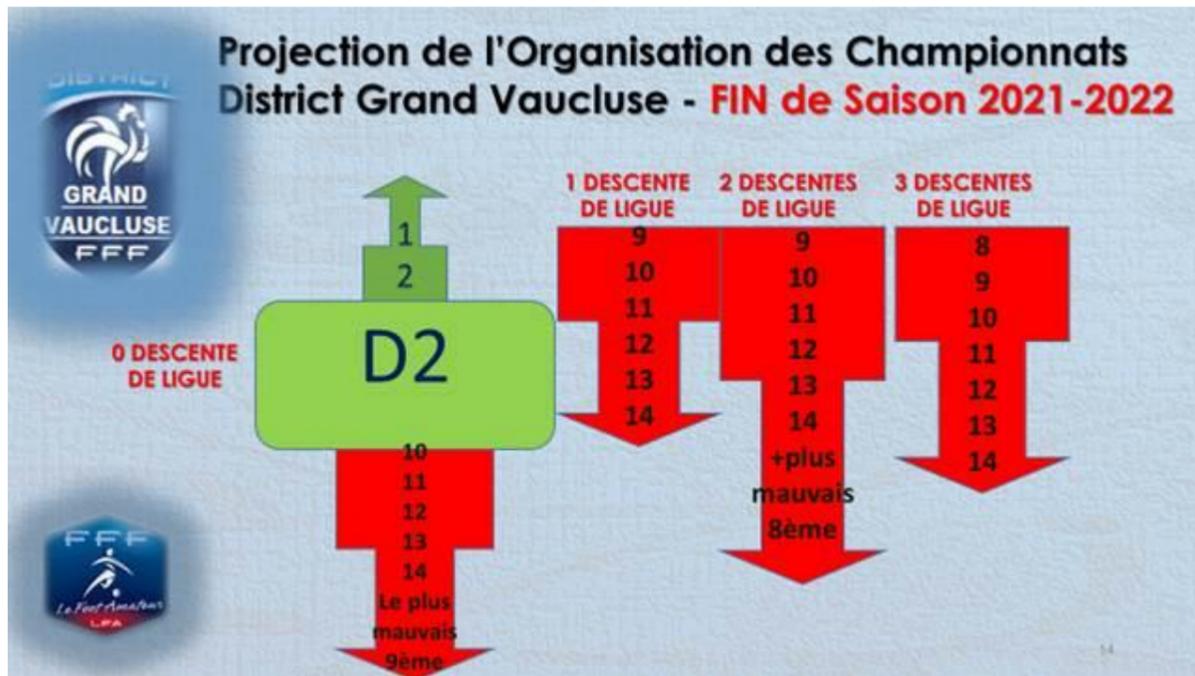
Le Président, **M. Michel SERRE** remercie la forte affluence qui représente 59% de clubs présents qui a été décalée au dernier moment suite aux conditions climatiques très défavorables.

Points abordés lors de cette réunion :

1/ Une présentation des nouveaux Présidents, des nouveaux clubs ainsi que de l'arrêt de certains clubs a été effectuée par le Directeur Administratif, **M. Hakim SALIH**

2/Projection des championnats pour la saison prochaine avec le retour des poules à 12 équipes





3/Rappel sur la FMI





Feuille de Match informatisée: FMI
RAPPEL

- **les Equipes Concernées**
- TOUTES LES COMPETITIONS DE JEUNES D1+D2+D3 + Les Coupes
- TOUTES LES COMPETITIONS FEMININES
- TOUS LES COMPETITIONS SENIORS MASCULINES

4/Rappel sur la péréquation d'arbitrage




PEREQUATION ARBITRAGE

-D1-D2-D3 SENIORS MASCULINES ainsi que toutes les Coupes

-U14D1 (A compter du 01^{er} Janvier)

-U15D1

-U16D1

-U17D1

-U19D1 (A compter du 1^{er} Janvier)




PEREQUATION ARBITRAGE

PRELEVEMENT CLUBS

D1 = 270€/mensuel
D2 = 270€/mensuel
D3 = 130€/mensuel

U19 D1 = 80€/mensuel
U17 D1 = 70€/mensuel
U16 D1 = 70€/mensuel
U15 D1 = 70€/mensuel
U14 D1 = 70€/mensuel

5/Le Football d'Animation



Mme Elodie GARCIA, Présidente de la Commission du Football D'Animation ainsi que M. Mounir BENSALAH, CTD DAP présentent les nouvelles formules
Ils font également part aux clubs présents des difficultés rencontrées sur les engagements d'équipes et demandent aux clubs de bien vouloir engager par Footclubs les équipes concernées

6/Le Football des Jeunes

Les Jeunes

The following table lists the competition formats for different age groups:

- U19 = Brassage D1**
- U19 = Brassage D2/D3**
- U14D1 = Brassage**
- U15 D1 = 1 Poule**
- U15 D2/D3 = Brassage**
- U16 D1 = 1 Poule**
- U17 D1 = 1 Poule**
- U17 D2/D3 = Brassage**
- U19 D1 = Brassage**
- U19 D2 = Brassage**

7/ Les statistiques LICENCES

STATS LICENCES			
	Situation au 04/10/2021 FOOT ANIMATION	Situation au 04/10/2020 FOOT ANIMATION	% de Baisse
District GV	3657	4 665	-21%
Côte Azur	7 095	7 663	-8%
Var	4 558	5 353	-15%
Alpes	1 327	1 490	-11%
Provence	11 235	12 436	-10%
Méditerranée	27 872	31 607	-12%
FFF	465 359	500 778	-7%

STATS LICENCES

	Situation au 04/10/2021	Situation au 04/10/2020	% de Baisse
District GV	10 584	14 590	-28%
Côte Azur	17 484	19 495	-11%
Var	12 653	14 897	-15%
Alpes	3 447	4 251	-19%
Provence	26 910	30 891	-13%
Méditerranée	71 279	84 891	-16%
FFF	1 506 882	1 657 663	-10%

8/LE PASS'SPORT

PASS'SPORT



LE PASS'SPORT, C'EST QUOI ?

Une allocation de rentrée sportive versée par l'Etat pour la prise d'une licence ou d'une adhésion auprès d'un club sportif

COMBIEN ?

L'aide est de 50 € par enfant et n'est utilisable qu'une seule fois

POUR QUI ?

L'aide est pour les jeunes de 6 à 18 ans dont les familles perçoivent :

- l'allocation de rentrée scolaire
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

COMMENT, QUAND ET OÙ ?

- Je présente le courrier reçu au club sportif de mon choix ayant choisi de participer au dispositif Pass'Sport
- Je bénéficie d'une réduction à hauteur de 50 € sur le coût de la licence et/ou de la cotisation. L'aide est versée directement au club.
- Je n'oublie pas que le Pass'Sport peut être utilisé :
 - dans les associations sportives affiliées aux fédérations agréées
 - dans les associations sportives agréées situées en QPV
 - dans le réseau des maisons sport-santé reconnues



1^{ère} Vague jusqu'à Mi-Octobre 2021

Date limite vers le 13/10

2^{ème} Vague de Mi-Octobre jusqu'à Mi-Novembre 2021

Date limite vers le 28/11



04 28 70 27 22

CONTACT



vaucluse@franceolympique.com

9/OBLIGATION DES CLUBS



OBLIGATION DES CLUBS

- **EQUIPE DE JEUNES:** Les clubs devront engager :

En D1 et D2 : Une équipe dans DEUX championnats à 11 (U14 à U19).

En D3 et D4: Une équipe dans UN championnat (U19, U17, U16, U15, U14, U13, U15F ou U18F)

- **ARBITRAGE:** Les clubs devront avoir :

En D1 et D2 : DEUX Arbitres

En D3 et D4 : UN Arbitre

Dérogation pour le club qui s'engage pour la 1^{ère} fois en D4

=

UNE SAISON



Concernant le statut des jeunes, une décision a été prise par le Comité de Direction que vous retrouverez dans ce Procès-Verbal



Statut de L'Edicateur : ANNEXE 10
OBLIGATION des CLUBS pour L'ENCADREMENT
TECHNIQUE des EQUIPES de NIVEAU DEPARTEMENTAL
SENIORS et JEUNES

LES EQUIPES CONCERNEES :

- **Seniors** : les équipes des Niveaux D1, D2 et D3.
- **U19** : les équipes de Niveau D1
- **U17** : les équipes de Niveau D1
- **U16** : les équipes de Niveau D1
- **U15** : les équipes de Niveau D1
- **U14** : les équipes de Niveau D1



LES OBLIGATIONS



L'éducateur de l'équipe doit être titulaire :
 au minimum, du diplôme suivant :

- **Senior D1-D2 et D3** : Animateur senior ou CFF3
- **U19 D1** : Animateur senior ou CFF3
- **U17 D1** : Animateur senior ou CFF3
- **U16 D1** : Animateur senior ou CFF3
- **U15 D1** : Initiateur 2 ou CFF2
- **U14 D1** : Initiateur 2 ou CFF2



M. Jonathan JAGER présente les aménagements pris par le Comité de Direction pris exceptionnellement cette saison, vous les retrouverez aussi dans ce Procès-Verbal

10/ Tournois, Matches Amicaux et Assemblée Générale



les matchs
amicaux et les
Tournois a
déclarer
responsabilités





Michel SERRE
Président

Elodie GARCIA
Secrétaire

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIAANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2021/2022

LISTE DES CLUBS BENEFICIAANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- CALAVON FC
- JS SAINT ETIENNE DU GRES
- O MONTELAIS
- US SERROISE CARPENTRAS
- ETOILE AUBUNE – D2
- ISLE BC – U17
- CHATEAURENARD FA – D2

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIAANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ARC CAVAILLON
- FC TARASCON – R1 Féminine

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GÉNÉRALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 13 Octobre 2021

Présents : Mme GONDRAN Lina – MM. CRESPIEN Raymond – ILAFKIHEN Tarik - ROCHER Lionel – POLI J.Marie

Excusés : M. MANIERE J.Paul (Président)- Mme GUEGAN Martine

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 12 : MALAUCENE RG / RASTEAU AS – DISTRICT 4 du 10/10/2021
DOSSIER N° 14 : SUD LUBERON ES / TOURAINE US – DISTRICT 3 du 10/10/2021
DOSSIER N° 15 : CHEVAL BLANC FC / GRAVESON ENT – DISTRICT 4 du 10/10/2021
DOSSIER N° 16 : PERTUIS USR / MORIERES ACS – DISTRICT 4 du 10/10/2021
DOSSIER N° 17 : AV GOULT ROUSSILLON / LES MINOTS DU VASIO - COUPE AMITIE à 8 Féminine du 10/10/2021
DOSSIER N° 18 : SUD LUBERON ES / AVIGNON OUEST FC – DISTRICT 4 du 10/10/2021
DOSSIER N° 19 : CAVAILLON ARC / GORDES ESP – DISTRICT 2 du 10/10/2021
DOSSIER N° 20 : CADEROUSSE US / CARPENTRAS FC - U18F à 8 du 09/10/2021
DOSSIER N° 21 : VIOLES AS / ALTHEN SC – DISTRICT 3 du 10/10/2021
DOSSIER N° 22 : VIOLES AS / BOLLENE FOOT – DISTRICT 4 du 10/10/2021
DOSSIER N° 23 : ISLE BCI / CHEVAL BLANC FC - COUPE AMITIE à 8 Féminine du 10/10/2021

Dossiers en attente

DOSSIER N° 13 : VENTOUX SUD FC / AUTRE PROVENCE US – DISTRICT 2 du 10/10/2021
DOSSIER N° 14 : SUD LUBERON ES / TOURAINE US – DISTRICT 3 du 10/10/2021

COURRIER

Vu le grand nombre de feuille de Match « papier » La CSR précise que à partir de 01/11/2021 toutes les anomalies FMI seront soumises aux amendes réglementaires.

RAPPEL -RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre –indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non-présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

DOSSIER N° 12 : MALAUCENE RG / RASTEAU AS – DISTRICT 4 du 10/10/2021

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M NOISSETTE Steve capitaine de RASTEAU AS.

Cette réserve porte sur la participation et la qualification du joueur n° 5 MICELI Michael au motif que ce joueur ne respecte pas le délai de 4 jours francs.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 11/10/2021, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification du fichier licence de la ligue Méditerranée il s'avère que la licence de ce joueur a été enregistrée le 06/10/2021. Il ne pouvait donc pas prendre part à cette rencontre.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à MALAUCENE RG pour en porter bénéfice à RASTEAU AS

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 15 : CHEVAL BLANC FC / GRAVESON ENT – DISTRICT 4 du 10/10/2021

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M ATTOUI HASSIN le capitaine de **CHEVAL BLANC FC**

Cette réserve porte sur la qualification et la participation au match de l'ensemble des joueurs de l'équipe de GRAVESON ENT.

Au motif que ces joueurs ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club. L'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 h.

Vu la confirmation de réserve reçue par courrier électronique en date du 11/10/2021, reprenant les termes de la réserve.

La CSR juge en premier ressort la réserve recevable en la forme.

Attendu qu'après vérification la feuille de match du 03/10/2021 correspondant à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure GRAVESON ENT 1/ ORANGE FC 1 en coupe GRAND VAUCLUSE

Il s'avère qu'aucun des joueurs alignés lors de cette rencontre n'a pris part à la rencontre du 10/10/2021.

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve non fondée et confirme le score acquis sur le terrain 1 à 1 (article 65 alinéa 2 des Règlements du District Grand Vaucluse)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 16 : PERTUIS USR / MORIERES ACS – DISTRICT 4 du 10/10/2021

Vu le courrier électronique de M DELVALLEZ Secrétaire de PERTUIS US en date du 09/10/2021 qui précise :

« L'équipe de PERTUIS USR ne sera pas présente à la rencontre du 10/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à PERTUIS USR (voir article 159, alinéa 4 Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 17 : AV GOULT ROUSSILLON / LES MINOTS DU VASIO - COUPE AMITIE à 8 Féminine du 10/10/2021

Vu le courrier électronique de M BRACHET du club de MINOS DE VASIO en date du 09/10/2021 qui précise :

« L'équipe de MINOTS DU VASIO ne sera pas présente à la rencontre du 10/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à Les MINOTS DU VASIO (voir article 159, alinéa 4 Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 18 : SUD LUBERON ES / AVIGNON OUEST FC – DISTRICT 4 du 10/10/2021

Vu le courrier électronique de M PUCHE Yvan Educateur de AVIGNON OUEST en date du 09/10/2021 qui précise :

« L'équipe de AVIGNON OUEST ne sera pas présente à la rencontre du 10/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à AVIGNON OUEST (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 19 : CAVAILLON ARC / GORDES ESP – DISTRICT 2 du 10/10/2021

Vu la réserve portée sur la feuille de match par M REYMIER Thomas capitaine de GORDES ESP jugée irrecevable car mal formulée.

Vu la confirmation de réserve irrecevable car mal formulée

Dans ces conditions cette réserve ne peut être transformée en réclamation d'après match.

Attendu que le non-respect des formalités relatives à la formulation des réserves et à leur confirmation entraîne leur irrecevabilité (voir article 186, alinéa 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit la réserve irrecevable et confirme le score acquis sur le terrain CAVAILLON ARC / GORDES ESP 3 à 2

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 20 : CADEROUSSE US / CARPENTRAS FC - U18F à 8 du 09/10/2021

Vu le courrier électronique du club de CARPENTRAS en date du 08/10/2021 qui précise :

« L'équipe de CARPENTRAS FC ne sera pas présente à la rencontre du 09/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à CARPENTRAS FC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 21 : VIOLES AS / ALTHEN SC – DISTRICT 3 du 10/10/2021

Vu le courrier électronique de Mme DEGACHES du club de ALTHEN SC en date du 08/10/2021 qui précise :

« L'équipe de ALTHEN SC ne sera pas présente à la rencontre du 10/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ALTHEN SC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 22 : VIOLES AS / BOLLENE FOOT – DISTRICT 4 du 10/10/2021

Vu le courrier électronique du club de BOLLENE FOOT en date du 07/10/2021 qui précise :

« L'équipe de BOLLENE FOOT ne sera pas présente à la rencontre du 10/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à BOLLENE Foot (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 23 : ISLE BC / CHEVAL BLANC FC - COUPE AMITIE à 8 Féminine du 10/10/2021

Vu le courrier électronique DE Mme Stéphanie CANOVAS du club de ISLE BC en date du 06/10/2021 qui précise :

« L'équipe de ISLE BC ne sera pas présente à la rencontre du 10/10/2021 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ISLE BC (voir article 159, alinéa 4 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Président de séance : M. Raymond CRESPIN

Secrétaire de séance : Mme. Lina GONDRAN

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 11 Octobre 2021

Présent : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mmes GUEGAN, MACARIO.

SECTEUR CHAMPIONNAT

D3

ESVB MAUSSANE déclare forfait général. Les clubs de la poule D sont priés d'en prendre note.

Le match N° 23817452 : ORANGE FC / JONQUIERES SC du 24/10/2021 devra se jouer sur terrain neutre (Stade Clapier suspendu pour encore une rencontre).

D4

En Poule E, BONNIEUX se retire de la compétition.

En Poule F, FOOT CADENET LUBERON se retire de la compétition.

Les matchs N° 24045995 SUD LUBERON / MONTFAVET du 07/11/2021

N° 24045838 LES VIGNERES / PERTUIS du 12/12/2021

N° 24045868 NOVES O. 3 / PERTUIS USR 3 du 06/06/2021

Se joueront à 15H00 (Equipe 1 exempté)

SECTEUR COUPE

COUPE GRAND VAUCLUSE :

Le Match N° **24077395 ST REMY / AUTRE PROVENCE** du 17/10 se jouera au Stade Jan Léger.

Suite à la programmation du match de ligue R2 **LES ANGLÉS / JONQUIERES** au 17/10/2021 les rencontres suivantes :

PIOLENC AS / JONQUIERES SC et **GADAGNE SC / LES ANGLÉS EMAF** prévues à cette date sont remis mais devront se jouer en semaine avant le 31/10/2021 (Date du Cadrage)

COUPE ROUMAGOUX :

Le Match N° **24077011 LACOSTE / MAUSSANE** est annulé suite au forfait général de Maussane

Le Match N° **24103430 MIRABEL / LES MINOTS DU VASIO** n'est pas apparu dans le tirage et devra se jouer le 17/10/2021 à 15H

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 21 Septembre 2021

Présents : M. GARCIA (Président), MM. BOCHET, ABEILLE, POLI Mme NICOLAS

Excusés : M. DANY

SECTEUR CHAMPIONNAT

U14 :

Poule A :

Le Match N° **23861854 : AC LE PONTET VEDENE / AC AVIGNON** reporté le 02/10/2021. Veuillez nous tenir informés de la date retenue pour jouer cette rencontre.

U15 :

Brassage D2/D3 :

Poule D :

Le Match N° **23915865 : TARASCON FC / MAILLANE SDE** prévu le 24/10/2021 est avancé au 20/10/2021 à 18H00

U17 :

Brassage D2/D3 :

Matches reportés en raison de la **Coupe GAMBARDELLA** :

Poule A :

Le match N° 23915965 : **US CADEROUSSE / BOLLENE RCB** fixé au 31/10/2021

Poule D :

Le Match N° 23916058 : **PERTUIS USR / VAL DURANCE FA** fixé au 31/10/2021.

Poule C :

Forfait général de **AVIGNON OUEST FC**

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 11 Octobre 2021

Présents : Mme RAOUX (Présidente) MM. BES, RAIGE-VERGER, ZANDOMENEGHI

Excusés : Mme CHAULIAGUET (Co Présidente), MM. LE GALL

Assiste à la séance : Mme Véronique BERNARD

RAPPELS IMPORTANTS

Pour les matchs amicaux ne pas oublier de faire la feuille de match (problème d'assurance en cas de blessure et incidents).

Les tournois doivent être déclarés au District.

REMERCIEMENTS

Nous remercions le Club de **l'US THOROISE**, pour l'accueil et l'organisation de la journée Rentrée des Ecoles de Football Féminin.

Cette journée a été un vif succès avec 237 joueuses présentes.
82 joueuses de U6 à U9 et 155 joueuses de U10 à U12.

CORRESPONDANCE

FC SAINT REMOIS : Reçu vos courriers Rentrée EFF et changement de stade

US THOROISE : Reçu vos courriers Rentrée EFF, désengagement en championnat séniors à 8, et vos remerciements pour l'organisation de journée Rentrée des EFF

AS RASTEAU : Reçu votre courrier Rentrée EFF

FCF MONTEUX : Reçu vos courriers Rentrée EFF et désidérata. La commission ne peut pas répondre favorablement à votre demande. En effet cela aurait dû être demandé au moment de l'inscription de l'équipe. Il faudra donc l'accord des deux clubs pour ce changement lors de vos rencontres à domicile.
Voir article 4 Calendrier et Horaire du règlement féminin

AGR/BONNIEUX FC : Reçu votre courrier pour confirmation de l'engagement de votre équipe Séniors à 8

TRAVAILLAN FC : Reçu votre courrier pour avancer l'horaire de votre match. Il faut l'accord du club adverse.

BOXLAND C ISLOIS : Reçu votre courrier Forfait coupe de l'amitié

US TOURAINNE : Reçu votre courrier Rentrée EFF

RC PROVENCE : Reçu votre courrier de désengagement en championnat U18 à 8

RC B BOLLENE : Reçu votre courrier Rentrée EFF

CALAVON FC : Reçu votre courrier Rentrée EFF

FC PERNES FEMININ : Reçu votre courrier demande d'engagement d'une équipe en U18 à 11, et demande renseignements sur règlement entente, une réponse vous a été faite

PHENIX CAVAILLON : Reçu votre courrier désidérata. La commission ne peut pas répondre favorablement à votre demande. En effet cela aurait dû être demandé au moment de l'inscription de l'équipe. Il faudra donc l'accord des deux clubs pour ce changement lors de vos rencontres à domicile. Voir article 4 Calendrier et Horaire du règlement féminin

DENTELLES FC : Reçu votre courrier de changement de terrain

SECTEUR CHAMPIONNAT

Début des Championnats :

CRITERIUM U12 F

Reprise du criterium le 16 Octobre 2021 voir calendrier

CHAMPIONNAT U15 F

Reprise du championnat le 16 Octobre 2021 voir calendrier

CHAMPIONNAT U18 F

Reprise du championnat le 16 Octobre 2021 voir calendrier

CHAMPIONNAT SENIOR A 8

Reprise du championnat le 17 Octobre 2021 voir calendrier

Match N°53860 DENTELLES FC – AS RASTEAU du dimanche 17 octobre 2021 à 10h30, se jouera sur le **Stade de Séguret**

CHAMPIONNAT SENIOR A 11

Reprise du championnat le 17 Octobre 2021 voir calendrier

Match N°53743 ORANGE FC – LES ANGLÉS EMAF est reporté au dimanche 31 octobre 2021 à 10h30 **Stade Marcel Clapier**

Match N°53744 FC SAINT REMOIS – MONTEUX FC du dimanche 17 octobre 2021 à 10h30 se jouera au **Stade JAN LÉGER**

1^{er} Tour de Coupe le 9 et 10 Octobre 2021.

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 1^{er} Octobre 2021

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. VOULET, COMBE, ZEDGUENIDZE, ZANDOMENEGHI, LAURENT, THIABAUD.

Excusés : MM CHRETIEN, GOUSSET.

RAPPEL REGLEMENT :

L'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, **Les envois par mail sont désormais possibles via l'adresse mail officielle du club recevant.**

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n° de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Merci de nous faire parvenir vos demandes de changement de Poule rapidement afin de pouvoir traiter les desiratas.

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail : la catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La poule concernée.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés.

Le Site du District Grand Vacluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : <https://grandvacluse.fff.fr/>

CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe au club recevant, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

Feuilles de Matches manquantes :

JOURNEE 1 du 25/09

- Niveau 1 Poule 1 : AVIGNON AC
- Niveau 1 Poule 4 (U12) : SARRIANS COM 2, AUTRE PROVENCE US 2
- Niveau 2 Poule 5 : Monteux O 1
- Niveau 2 Poule 7 : CALAVON FC 1
- Niveau 3 Poule 9 : VALREAS US 1
- Niveau 3 Poule 10 : GADAGNE SC 1, TARASCON FC
- Niveau 3 Poule 11 : GORDES Esp
- Niveau 4 Poule 12 : TOUR D'AIGUES US 3, EYRAGUES O 1
- Niveau 4 Poule 13 : SORGUES ESP 1



ISLE BC 2 sur plateau AVIGNON, U12 Poule 3 manque la feuille des licenciés présents
AVIGNON AC 4 sur plateau DENTELLES U12 Poule 4 manque la feuille des licenciés présents

JOURNEE 2 du 02/10

- Niveau 1 Poule 2 : ORANGE FC 1
- Niveau 2 poule 3 : MAILLANE 2, ORANGE FC 2
- Niveau 2 Poule 5 : PROVENCE RC 1
- Niveau 2 Poule 6 : MAILLANE 1
- Niveau 2 Poule 7 : CAVAILLON ARC
- Niveau 3 Poule 10 : LE THOR US 1
- Niveau 4 Poule 12 : PERTUIS 3

Manque les Résultats de NOVES O 2 / JONQUIERES SC 2 et DENTELLES FC / JONQUIERES SC.

SANS RECEPTION DES FEUILLES DE MATCHS,
NOUS NE POURRONS PAS ETABLIR LA PHASE 1

NOUS VOUS DEMANDONS PLUS DE RIGUEUR

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

Le 1er Tour du FESTIVAL FOOT U13 aura lieu le 4 Décembre 2021

DEBUT DES PLATEAUX – 14H00

TABLEAU DES RENCONTRES DES BRASSAGES U12-U13

25-sept.	Chez A avec B et C	Chez D avec E et F	Chez G avec H et I	Chez J avec K et L
2-oct.	Chez B avec E et H	Chez C avec L et F	Chez I avec J et D	Chez K avec A et G
9-oct.	Chez E avec G et J	Chez F avec A et I	Chez H avec C et K	Chez L avec B et D
16-oct.	Chez A avec E et L	Chez J avec F et H	Chez C avec G et D	Chez I avec K et B



CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaocluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

Feuilles de Matches manquantes :

JOURNEE 1 du 02/10

- Poule 2 : ORANGE FC
- Poule 3 : CAVAILLON ARC
- Poule 4 : CARPENTRAS FC
- Poule 6 : ST JEAN DU GRES FONTV
- Poule 8 : MONDRAGON/MORNAS, CADEROUSSE
- Poule 10 : MORIERES, GADAGNE
- Poule 12 : CARPENTRAS FC , AVIGNON US
- Poule 13 : ST ANDIOL O
- Poule 14 : MONDRAGON/MORNAS, ST DIDIER/PERNES, PROVENCE RC
- Poule 15 : SORGUES, OCURTHEZON



SANS RECEPTION DES FEUILLES DE MATCHS,
NOUS NE POURRONS PAS ETABLIR LA PHASE 1

NOUS VOUS DEMANDONS PLUS DE RIGUEUR

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

Le 1er Tour du CHALLENGE DEPARTEMENTAL U11 aura lieu le 20 Novembre 2021

DEBUT DES PLATEAUX – 14H00

J1 CLUB HÔTE	A	D	G	J
2-oct.	B ▲ C	F ▲ E	H ▲ I	K ▲ L
J2 CLUB HÔTE	B	C	I	K
9-oct.	E ▲ H	L ▲ F	J ▲ D	A ▲ G
J3 CLUB HÔTE	E	F	H	L
16-oct.	G ▲ J	I ▲ A	C ▲ K	D ▲ B

CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaocluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

DEBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
16/10	PLATEAU 1	CHEZ A
06/11	PLATEAU 2	CHEZ B
20/11	PLATEAU 3	CHEZ C
04/12	PLATEAU 4	CHEZ D
08/01	PLATEAU 5	CHEZ E
22/01	PLATEAU 6	CHEZ F
05/02	PLATEAU 7	CHEZ G
12/03	PLATEAU 8	CHEZ H
26/03	PLATEAU 9	CHEZ I
16/04	PLATEAU 10	CHEZ J

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



**« ENCOURAGER,
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

POURQUOI INTÉGRER DES JEUX ?

LUDIQUE

PLAISIR

MOTIVATION

VARIÉTÉ

APPRENTISSAGE

CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

DEBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
23/10	PLATEAU 1	CHEZ A
13/11	PLATEAU 2	CHEZ B
27/11	PLATEAU 3	CHEZ C
11/12	PLATEAU 4	CHEZ D
15/01	PLATEAU 5	CHEZ E
29/01	PLATEAU 6	CHEZ F
12/02	PLATEAU 7	CHEZ G
19/03	PLATEAU 8	CHEZ H
09/04	PLATEAU 9	CHEZ I
23/04	PLATEAU 10	CHEZ J

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



**« ENCOURAGER,
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

POURQUOI INTÉGRER DES JEUX ?

LUDIQUE

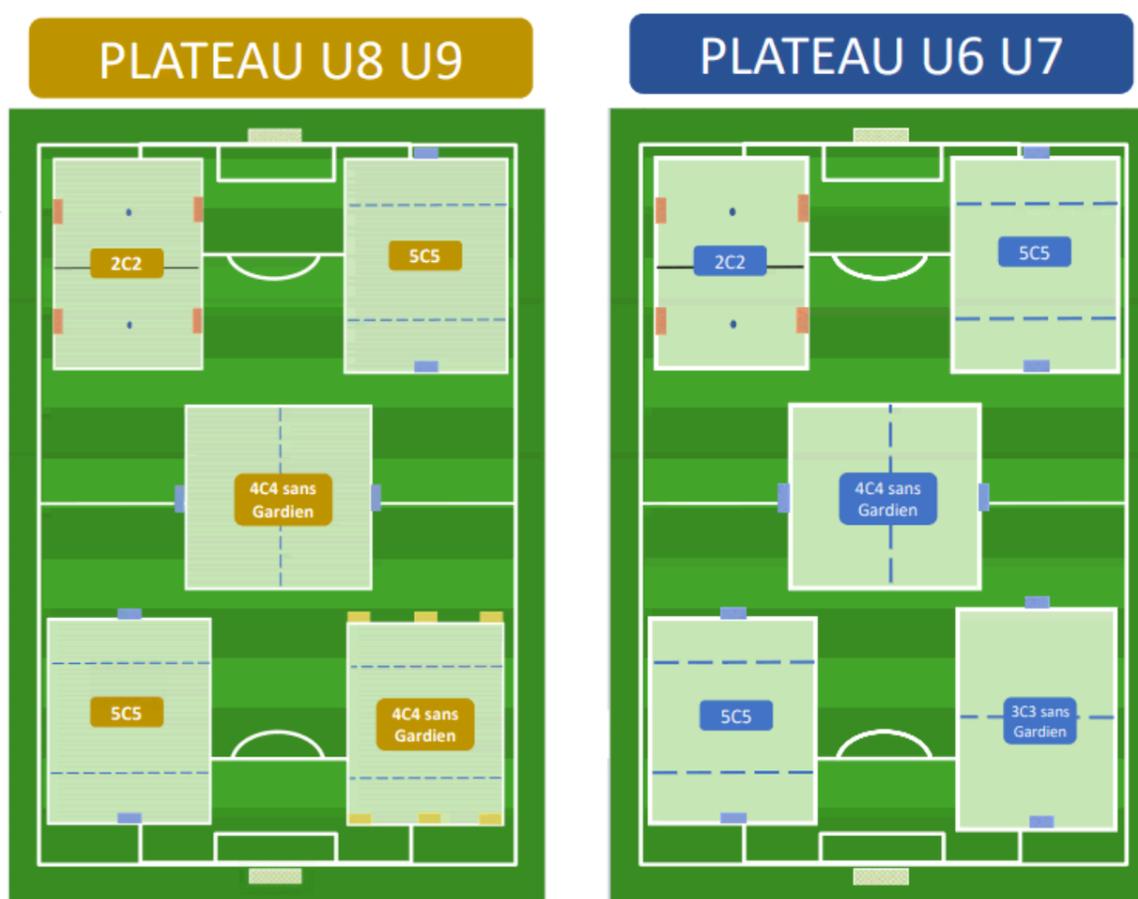
PLAISIR

MOTIVATION

VARIÉTÉ

APPRENTISSAGE

ORGANISATION DE LA PRATIQUE



FESTI FOOT

- Tirage au sort ou désignation du responsable des équipes pour déterminer les terrains et les équipes qui se rencontrent pour le 1^{er} match.
- L'équipe qui remporte le match monte d'un terrain ; l'équipe qui perd le match descend d'un terrain.

En cas d'égalité :

A l'issue du 1^{er} temps de jeu, en cas d'égalité, l'équipe qui a marqué la 1^{ère} sera considérée comme gagnante. En cas de score vierge, défi jonglerie entre 1 joueur de chaque équipe.

Lors des temps de jeu suivants, en cas d'égalité, l'équipe qui venait d'un niveau inférieur est considérée comme gagnante.

4 temps de jeu de 10 mn + 1 jeu /relais sur les terrains de match (à faire après 2 rotations)

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 07 Octobre 2021

Présents : M. Alain BERTHELOT (Président) MM. Jean LECELLIER, José LOPEZ, Bernard CAZEAUX, Michel CORBIERE.

Excusés : MM. STORCK Benjamin, Etienne RIPPERT, LASSAGNE Jean-Paul, Jean-Luc BOUVERAT,

CDTIS à CRTIS

Classement stade Grand Geas Cabrières d'Avignon

CDTIS à Mairie.

Villeneuve lez Avignon : Tracé de terrain Foot A8 sur terrain à 11
Monteux : Contrôle éclairage stade St Hilaire le 28 Octobre à 19h30

CONTACTS TELEPHONIQUES.

Oppède : visite au stade Roumagoux pour travaux d'amélioration

Président
Alain BERTHELOT

Secrétaire de séance

Michel CORBIERE

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 12 Octobre 2021

Délégué du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent)

Présents : M. John SMITH (Président). MME MANCINI Angélique (Secrétaire), MM. LOUNISSA Rafik, KINNOUS Chaïb, GUELHES Bernard, MUNZINGER Richard, MARTINEZ Vincent, AJJANI Rachid.

Absents excusés: Mme CHAZAL Stéphanie,

Absents non excusés : MM. ESSAHRAOUI Kamal, YAMLOUNI Noaaman

Reçus: MM. VAN MEEL Alan, ABDELHAK Mohamed

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

**Les arbitres doivent obligatoirement aller sur myFFF, espace désignation pour leurs indisponibilités.
Les arbitres doivent obligatoirement envoyer leurs justificatifs au secrétariat du District.**

CORRESPONDANCES

CLUBS

FOOTBALL CLUB SAINT REMOIS reçu votre courrier, nous essaierons de faire notre possible

ARBITRES

- M. KHAMOUSS Abdel bien reçu votre courrier, toujours en attente de votre dossier médical
- M. SAHLY Yassine les indisponibilités se font sur votre messagerie officielle via myFFF, espace désignations
- M. SAHNOUNE Samy courrier transmis aux désignations, modifiez votre fiche de renseignements
- M. FATNASSI Balir dans la mesure du possible, mettez-vous en conformité au niveau du dossier médical
- M. MORCHE Clément bien reçu votre courrier
- M. ROSSO Lloyd bien reçu votre courrier, pensez à votre justificatif
- M. JAMALI Youssef courrier transmis, répondez sur gmail
- M. AUBERT Adrien bien reçu votre certificat
- M. CACHEUX Sébastien vous êtes invités à venir passer votre test écrit le vendredi 15 octobre à partir de 18h30 ou le samedi 16 octobre à partir de 8h30. Votre licence vient juste d'être validée
- M. RAHIMI Mohamed bien reçu votre courrier
- M. ELOUARYAGHLY Soufian bien reçu votre courrier

- **M. KARA-ALI Abess** bien noté votre présence le vendredi 15 octobre
- **M. BAGHOU Tarik** bien reçu votre courrier
- **M. DONADIO Julien** bien reçu votre courrier
- **M. GOREN Ferhat** transmis aux désignations
- **M. SAEZ François** bien reçu votre certificat
- **M. AGZIRIN Zacharia** transmis aux désignations
- **M. DONADIO Julien** bien reçu votre courrier
- **M. BARRE Cédric** un écusson vous sera envoyé
- **M. ZAIM Rachid** pouvez-vous nous envoyer votre indisponibilité du 10 octobre 2021 et votre justificatif
- **M. BOUIASS Fouad** pouvez-vous nous envoyer votre indisponibilité du 10 octobre 2021 et votre justificatif
- **M. BOURAKBA Mohamed** votre District d'origine n'a toujours pas envoyé votre dossier
- **M. CONSTANTIN Nicolas** veuillez nous envoyer votre justificatif d'absence pour le 16/10/2021
- **M. RAHOUNI Hamza** veuillez nous envoyer votre justificatif d'absence pour le 26/09/20216
- **M. GARCIA Kevin** veuillez nous envoyer votre justificatif d'absence pour 10/10/2021

A L'attention de Messieurs **GARCHI Ouadi, ZAIM Rachid, COQK Mathias, GARCIA Kevin** :
ATTENTION AUX INDISPONIBILITES DE MOINS DE 15 JOURS.

La Commission organisera deux rattrapages des tests physique et écrit pour les arbitres qui ont échoué ou n'ont pas passé leur(s) test(s).

Dernier rattrapage test physique jeudi 14 octobre 2021 à partir de 18h30 stade des Cheminots Avignon.

Rappel du règlement intérieur, l'arbitre qui ne réussit pas son test physique est automatiquement rétrogradé dans la catégorie inférieure, sauf le D4, qui lui pourra monter la saison prochaine.

D1 BOUAISS Fouad

D2 BEN SELAM Jamal, EZKIYOUH Mohamed

D3 ABDELAK Mohamed, AUBERT Anthony, BELAMRI Habib, BOUDIUAN Saïd, DHEM Otman, EL KATIRI Sali, EL MAZZAOUI Yase, JACQUE Pierre, SALIH Yassine, VAROQUEAUX Gabriel

D4 AARAB Mounene, BEN MALEM Mohamed, DOUARI Aziz (remboursement repas), GHIFRA Nordine, EFE Mathieu, EFE Gabriel, EL ALLAOUI Amin, EL MEKHFI Abdellaziz, FARISSY Dilm, GUEFOUD Abdelali, LACHACHTI Sébastien, MEFDJEKH Dilm, RICHE Emmanuel, SIJELMASSI Idrissi

Rattrapage test écrit le vendredi 15 octobre 2021 à partir de 18h30 et le dernier rattrapage écrit le samedi 16 octobre 2021 à partir de 8h30 au District Grand Vaucluse.

D2 BEN SELAM Jamal, EL ASSOUNI Abdallah

D3 AGBI Aziz, ABDELAK Mohamed, AUBERT Anthony, BELAMRI Habib, BOUDIUAN Saïd, BOUYADMAREM Ez Zedine, EL KATIRI Sali, EL MAZZAOUI El Yase, ERRAKAOUI Mohamed, JACQUE Pierre, KARA Ali, MASSASI Adil, SALIH Yassin, TADLAOUI Maher, VAROQUEAUX Gabriel

D4 AARAB Mounene, DOUARI AZIZ (remboursement repas), GHIFRA N Nordine, DHGOUGHY Hicham, EFE Mathieu, EFE Gabriel, EL ALLAOUI Amin, EL MEKHFI Abdellaziz, FARISSY Jamal, FATNASSI Mohamed (remboursement repas), GUEFOUD Abdelali, LACHACHTI Sébastien, MEFDJEKH Dilm, RICHE Emmanuel, SIJELMASSI Idrissi

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- **M. GARCIA Kévin** le 24/10/2021
- **M. SAHNOUNE Samy** du 20/11/2021 au 22/11/2021
- **M. GARCIA Kevin** le 10/10/2021
- **M. GARCIA Kevin** le 17/10/2021
- **M. GARCIA Kevin** le 31/10/2021
- **M. SAIDI Essam** du 09/10/2021 au 10/10/2021
- **M. SAHLI Yassine** du 08/10/2021 au 08/11/2021
- **M. CONSTANTIN Nicolas** le 16/10/2021 (samedi)
- **M. COQK Mathias** le 24/10/2021 (dimanche)
- **M. ZAIM Rachid** le 23/10/2021
- **M. ZAIM Rachid** le 06/11/2021
- **M. ZAIM Rachid** le 20/10/2021
- **M. ZAIM Rachid** le 04/12/2021
- **M. ZAIM Rachid** le 18/12/2021

- **M. TADLAOUI MAHER Youssef** du 30/10/2021 au 02/11/2021
- **M. NIVET Arnaud** du 30/10/2021 au 07/11/2021 (dimanche)
- **M. GARCHI Ouali** du 23/10/2021 au 24/10/2021
- **M. AISSAM Allani** du 29/10/2021 au 01/11/2021
- **M. COLOMBO Stephan** le 30/10/2021
- **M. RICHE Emmanuel** le 30/10/2021 (dimanche)
- **M. RICHE Emmanuel** le 14/11/2021 (dimanche)
- **M. RICHE Emmanuel** le 05/12/2021 (dimanche)
- **M. RICHE Emmanuel** du 12/12/2021 au 09/01/2022 (dimanche)
- **M. RICHE Emmanuel** le 06/02/2022 (dimanche)
- **M. RICHE Emmanuel** le 13/03/2022 (dimanche)
- **M. RICHE Emmanuel** le 10/04/2022 (dimanche)
- **M. RICHE Emmanuel** du 15/05/2022 au 26/06/2022 (dimanche)

DOSSIER ARBITRE INCOMPLET

- **ABDANE OSSAMA** : manque dossier médical
- **BOURKOUNE ahmed** : manque fiche de renseignement + carte grise
- **COLOMBO Stéphan** : manque dossier médical
- **EFE Gabriel** : manque fiche de renseignement
- **EFE Mathieu** : manque carte grise + dossier médical
- **FATNASSI Balir** : manque fiche de renseignement + carte grise
- **KHAMOUSS Abderrahim** : 1 page du dossier médical
- **MERZOUG Sofiane** : manque fiche de renseignement + carte grise
- **SULPICE Romain** : manque fiche de renseignement + carte grise
- **ZEGHLI Alaeddine** : manque carte grise

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contrairement Séniors et Jeunes 06.73.86.35.55